

ses n'est pas conforme à notre politique à long terme et que, sur une longue période, nous voulons en venir, autant que possible, à demander à toutes les autres provinces de faire à peu près ce que la province de Québec fait présentement, c'est-à-dire percevoir ses propres impôts et administrer ses propres programmes.

Il est clair que le gouvernement fédéral aura besoin de sources d'impôts pour d'autres secteurs qui relèvent de sa «juridiction». C'est pour cette raison, évidemment, que nous imposons des taxes.

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): Une question complémentaire et connexe, si vous le permettez. Le très honorable représentant aurait-il l'obligeance de nous dire si, eu égard aux difficultés qui semblent avoir surgi au cours des conférences en cours, le gouvernement n'envisage pas la mise en place d'un dispositif permanent, qui permettrait une consultation continue entre les gouvernements fédéral et provinciaux en matière fiscale et dans les domaines du bien-être social et de la sécurité de la vieillesse?

Le très hon. M. Trudeau: Ce dispositif existe déjà sous forme d'un comité du régime fiscal. Mais je crois qu'on pourrait faire davantage. Lors de la conférence fédérale-provinciale de février, nous avons dit que nous étions disposés à étudier ces questions, mais c'est là un sujet qui sera débattu à la présente conférence fédérale-provinciale. Pour l'instant, nous avons le comité du régime fiscal, qui existe depuis plusieurs années.

M. Lewis: Le premier ministre a déclaré hier et tout à l'heure encore que le gouvernement fédéral finirait par se retirer de tous les programmes à frais partagés. Puis-je lui demander s'il a un autre plan en vue, afin que dans le domaine de la sécurité sociale tous les Canadiens bénéficient des mêmes avantages, suivant les mêmes normes, dans le Canada tout entier?

Le très hon. M. Trudeau: Oui. Ce projet a été exposé en 1966 par le ministre des Finances de l'époque, lors d'une réunion des ministres des Finances du gouvernement fédéral et des provinces. Je le répète, nous montrons par là que nous sommes prêts à nous retirer de façon générale du genre de programmes qui existent actuellement, soit des programmes conjoints en vertu desquels le gouvernement fédéral remet aux provinces une partie de ses revenus provenant des impôts. Voilà notre attitude générale, et elle a été expliquée en détail en 1966. Elle n'a pas changé.

Je ne dis pas, aussi candidement que le député, que nous avons l'intention de nous

retirer de tout le domaine de la sécurité sociale.

Comme je l'ai dit il y a quelques moments à l'honorable représentant, cela dépend de ce que vous entendez par sécurité sociale, mais pour ce qui est des programmes conjoints, nous pensons, d'une façon générale, que le prélèvement fiscal qu'ils rendent nécessaire et leur administration devraient relever des gouvernements provinciaux.

M. Lewis: Avant de poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je n'en ai pas parlé de façon candide. Je n'avais pas le droit d'après les règles actuelles d'exprimer mon indignation...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudrait-il poser sa question?

M. Lewis: Puis-je demander au très honorable représentant d'expliquer à la Chambre comment la cession de certains points de pourcentage, que ce soit 17 ou tout autre nombre, peut aider les provinces les plus pauvres qui n'ont pas la base voulue pour percevoir des revenus?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que cette question supplémentaire est nettement litigieuse.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme question supplémentaire, je demande au premier ministre si l'on inclut les programmes conçus et proposés par le gouvernement fédéral, et imposés aux provinces sans consultation préalable?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la question est assurément litigieuse... (Exclamations)

L'hon. M. Lambert: Que répondez-vous?

M. l'Orateur: Vu la décision du premier ministre, je donne la parole au député de Brandon-Souris.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné les commentaires qu'ont faits les ministres des Finances provinciaux, ne reconnaît-il pas qu'il est hautement souhaitable que l'on améliore sans délai l'actuel mécanisme de consultation entre le gouvernement fédéral et les provinces?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes toujours prêts à améliorer le mécanisme. Comme le sait le député, de très nombreuses consultations se poursuivent à tous les niveaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il y a littéralement des centaines de